

Séance du 6 juillet 2015

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 6 juillet 2015 à 20h00.

Sont présents : Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2015-07-086 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2015-07-087 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, avec ajout, sur proposition de M. André Drouin, appuyée par M. Richard Mireault.

2015-07-088 Approbation des procès-verbaux

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le procès-verbal du 6 juin dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

2015-07-089 Surveillance des castors au lac Thomas

Considérant les ententes verbales conclues entre l'Association du Lac-Thomas en général et M. Marc-André Boulay en particulier, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que M. Marc-André Boulay soit nommé inspecteur adjoint pour s'occuper spécifiquement de la surveillance des barrages de castors dans le secteur du lac Thomas.

A ce titre, il est autorisé à circuler sur les terrains privés pour l'exercice de ses fonctions tous les jours de 7h00 à 19h00. Si, toutefois, il devenait nécessaire de procéder à des coupes d'arbres ou de faire circuler de la machinerie, le propriétaire du terrain devra en être averti au moins 48 heures à l'avance.

2015-07-090 Remerciements à M. André Villeneuve, député de Berthier

Suite à l'octroi d'une subvention pour l'entretien de la voirie municipale, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace adresse ses sincères remerciements à M. André Villeneuve, député de Berthier.

2015-07-091

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports versera une compensation de 157 104 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Jacques Martin, appuyée par M. Richard Mireault, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Didace informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2015-07-092

Plan de gestion du barrage de Saint-Didace

ATTENDU que la Municipalité participe à un comité de travail sur la gestion du barrage de Saint-Didace mis sur pied par l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé);

ATTENDU que ce comité de travail est composé de représentants de l'ensemble des municipalités concernées en amont et en aval du barrage de Saint-Didace;

ATTENDU que les représentants des municipalités qui participent à ce comité ont reconnu l'intérêt de soumettre au Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) des propositions d'ajustement du plan de gestion actuel du barrage de Saint-Didace;

ATTENDU que les représentants des municipalités qui participent à ce comité ont donné leur accord de principe à l'égard de l'adoption d'un modèle de gestion qui permet la participation de l'ensemble des municipalités concernées dans la gestion et la vigie du barrage de Saint-Didace;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et **IL EST RÉSOLU** que la Municipalité de Saint-Didace

- 1- approuve la mise sur pied d'un nouveau modèle de gouvernance du plan de gestion du barrage de Saint-Didace qui implique la participation de l'ensemble des municipalités concernées en amont et en aval du barrage;
- 2- confirme sa participation à un système de communication en cas d'urgence entre les municipalités de l'amont vers l'aval du barrage de Saint-Didace;
- 3- souscrive au dépôt auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec des demandes d'ajustement de gestion du barrage de Saint-Didace suivantes :
 - a. l'installation de capteurs de débits et l'établissement d'un seuil critique sur la rivière Mastigouche;
 - b. l'évaluation de l'opportunité d'ouverture plus précoce des vannes en cas de fortes précipitations;
 - c. l'ajustement du débit réservé du barrage en fonction du niveau du lac Maskinongé et une évolution des débits et des niveaux qui correspondent davantage à une évolution naturelle;

- d. la détermination d'un niveau minimum du lac et des débits minimums de la rivière permettant des activités récréotouristiques en amont et en aval du barrage.

2015-07-093 Programme Réhabilitation du réseau routier local

ATTENDU que la municipalité de Saint-Didace a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Didace désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. Jacques Martin, appuyée par M. André Drouin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ** que le conseil municipal de Saint-Didace autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

2015-07-094 Demande de l'Association des pêcheurs

Considérant que quelques pêcheurs de l'Association participent bénévolement à une étude en collaboration avec le ministère de la Faune, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace avise ses partenaires de la gestion du lac Maskinongé qu'il considère comme souhaitable que la vignette leur soit offerte gratuitement.

2015-07-095 Appui logistique et financier à Loisirs St-Didace

Puisque la journée inter-camps des camps de jour de la région se tiendra dans la municipalité et que Loisirs St-Didace en est l'organisateur, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la municipalité offre son soutien logistique en fournissant du matériel et en transportant celui-ci et qu'elle réserve un montant de 500 \$ pour pallier à un éventuel déficit de l'évènement.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose les rapports suivants :

- Permis émis en juin
- Suivi du budget
- Réseau Biblio
- Indicateurs de gestion

2015-07-096 Félicitations aux bénévoles de la bibliothèque

Suite au dépôt du rapport du Réseau Biblio et ayant constaté que notre bibliothèque se classe parmi les 17 meilleures du réseau, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil municipal offre ses très sincères félicitations au personnel bénévole, loue le travail appliqué et efficace de l'équipe et la remercie au nom de tous les citoyens et particulièrement des abonnés.

2015-07-097 Embauche d'un nouvel employé

CONSIDÉRANT la démission successive de deux préposés aux travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de procéder à l'embauche d'un nouvel employé pour remplir ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour faire des recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT que ce comité a procédé à une analyse préliminaire des candidatures et à des entrevues avec les meilleurs candidats;

CONSIDÉRANT que le comité recommande l'embauche de M. Michaël Contant;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a communiqué avec M. Contant pour lui faire part des conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT que M. Contant s'est montré satisfait des conditions offertes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil municipal embauche M. Michaël Contant au poste de préposé aux travaux publics au salaire horaire de 16.75 \$.

2015-07-098 **Aide de la MRC pour l'urbanisme**

Considérant que certains dossiers d'urbanisme peuvent être plus difficiles à traiter, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. André Drouin, et résolu que l'inspecteur soit autorisé à faire appel au service d'urbanisme de la MRC de D'Autray lorsque le besoin se présentera.

2015-07-099 **Politique de parité entre les femmes et les hommes**

Le conseil ayant pris connaissance et approuvé la politique de parité entre les femmes et les hommes, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que nous, membres du conseil municipal de Saint-Didace :

1. souhaitons contribuer au développement de notre municipalité et de la région de Lanaudière dans un contexte égalitaire tant pour les femmes que pour les hommes;
2. proclamons notre volonté d'adhérer à des principes d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes au sein de notre organisation;
3. adoptons un plan d'action pour mettre en œuvre la présente politique de parité.

2015-07-100 **Renouvellement des assurances collectives**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace offre à son personnel, une assurance-collective;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace adhère à un Fonds d'assurance collective régional et que la municipalité désire maintenir son adhésion;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives chez ASQ CONSULTANT, d'accepter les conditions qui ont été négociées;

Il est en conséquence proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé de M. Jacques Martin, et résolu que la municipalité de Saint-Didace accepte les conditions de renouvellement de Croix Bleue pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 aux taux ci-après identifiés:

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1000\$ d'assurance)	.354 \$.421 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000\$ d'assurance	.038 \$.038 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3.68 \$	4.38 \$
Assurance-maladie :		
– individuelle	89.79 \$	125.50 \$
– couple	270.98 \$	379.05 \$
– monoparentale	177.58 \$	247.70 \$
– familiale	296.41 \$	414.83 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
– individuelle	22.04 \$	38.88 \$
– couple	44.07 \$	77.74 \$
– monoparentale	32.27 \$	56.92 \$
– familiale	50.40 \$	88.91 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10\$ de rente hebdomadaire	0.646 \$.775 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100\$ de rente mensuelle	2.831 \$	3.297 \$

que Monsieur André Allard, directeur général, soit et est par la présente autorisé à signer les documents requis le cas échéant.

2015-07-101 Comptes

Sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. Jacques Martin, il est résolu que la liste des factures courantes, au montant de 68 409.84 \$, approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2015-07-102 Entente avec la MRC (application des règlements sur les cours d'eau)

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray propose à la municipalité une entente ayant pour objet de confier à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de cette proposition;

CONSIDÉRANT que le conseil considère cette entente comme satisfaisant les besoins de ses contribuables;

CONSIDÉRANT que le conseil accepte la signature de l'entente telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace autorise la conclusion d'une entente relative à l'attribution à la municipalité de certaines responsabilités à l'égard des cours d'eau et autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires.

2015-07-103

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant complété, la séance est levée à 20h50 sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. Richard Mireault.